

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA
RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

MISE À JOUR IMPÔT DES SOCIÉTÉS - EXERCICE FISCAL 2005
(CONVENTION : C.P.N.A.E. - VOLET TRAVAILLEURS)

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

CODE : 71.22.15.U.21.V.1.
CODE DU DOMAINE DE FORMATION :
701
DOCUMENT DE REFERENCE INTER-
RESEAUX

APPROBATION LE 18/11/04

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Destinée aux comptables qui sont étroitement concernés dans l'élaboration de la déclaration de l'impôt des sociétés ou qui participent à son planning, cette formation leur permettra de découvrir les nouveautés et modifications fiscales portant sur l'exercice de déclaration 2005. (revenus de l'année 2004).

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

L'étudiant devra faire la preuve qu'il est capable :

- de comprendre le vocabulaire juridique général ;
- d'évaluer l'impact fiscal des décisions de politique d'entreprise qui sont régulièrement à l'ordre du jour dans les entreprises;
- de comprendre comment le conseiller fiscal calcule l'impact fiscal sur le résultat de sa société.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Sans objet.

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Dénomination du cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Impôt des sociétés	CT	B	8
3.2. Part d'autonomie		P	0
Total des périodes			8

4. PROGRAMME

- Exposé des dispositions actuelles en ce qui concerne la réforme de l'impôt des sociétés
- Questions parlementaires 2004-2005 en rapport avec l'impôt des sociétés
- Aperçu des documents d'accompagnement et des annexes (avec explications)
- Révision des modifications précédentes qui sont toujours d'application
- Explication des documents et annexes liés à la déclaration
- Discussion de la disposition anti-abus dans le droit fiscal et des possibilités offertes par le nouvel accord fiscal

5. CAPACITES TERMINALES

Au terme de cette unité de formation, l'étudiant sera capable, face à la situation fiscale d'une entreprise, décrite par des consignes précises et des documents adéquats, en utilisant la documentation usuelle:

- d'interpréter les dernières modifications ou nouveautés relatives à l'impôt des sociétés (exercice d'imposition 2005 - revenus 2004) ;
- d'intégrer ces nouveautés et modifications fiscales dans la déclaration de cette société.

6. CHARGE(S) DE COURS

Un enseignant ou un expert.

L'expert sera un spécialiste disposant d'une compétence professionnelle actualisée et reconnue dans le domaine.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.

Ministère de la Communauté française

1010 Bruxelles , le 01 Déc 2004
Boulevard Pachéco, 19, Bte 0
02 / 210.58.52

Administration générale de
l'Enseignement et de la Recherche
scientifique.

Direction générale de l'Enseignement
non obligatoire et de la Recherche
scientifique.

Service de l'enseignement
de promotion sociale.

Monsieur Jacques LEFERE
Administrateur délégué
CPBONS

rue des Minimes 87-89
1000 BRUXELLES

Ref.: CC / Document de référence interréseaux

Objet : Document de référence interréseaux(convention) - Régime 1

Unité de formation : MISE A JOUR IMPOT DES SOCIETES -_EXERCICE FISCAL 2005
(CONVENTION : C.P.N.A.E. - VOLET TRAVAILLEURS)
Classement : ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION
Code Référence : 712215U21V1
Domaine : 701 Economie-SE:gestion, comptabilité, fiscalité, finances...

Monsieur l'Administrateur délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir le document de référence relatif à l'unité de formation
mentionnée sous rubrique.

Veillez agréer, Monsieur l'Administrateur délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

P.O. La Directrice générale a.i..

Chantal Kaufmann



Nicole SCHETS
Directrice

Toute demande de renseignements relative à l'objet de la présente peut être obtenue auprès de
Stéphane Abrassart ou Carine Cacheux (02/210.58.57)